

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

## Nouveaux habitants aux petits oignons



Une bonne septantaine de nouveaux habitants ont répondu, jeudi 1<sup>er</sup> février, à la traditionnelle invitation de début d'année des autorités imériennes. Plus de la moitié d'entre eux ont visité le Musée Longines avant de rejoindre la Salle de spectacles pour un apéritif campagnard suivi d'une raclette.

Comme l'a rappelé avec humour le maire Patrick Tanner au moment des salutations, les discours de la soirée se sont résumé tout à fait fortuitement à «une affaire de famille», puisque c'est son cousin Claude-Alain Tanner qui préside le Conseil de ville cette année. A tour de rôle et au nom de l'instance politique qu'ils représentent, ils ont souhaité la bienvenue à l'assistance, se faisant un plaisir de vanter les charmes de Saint-Imier.

La partie musicale a été animée par des élèves de l'Ecole de musique du Jura bernois. Saluée par des participants aux origines parfois lointaines, du Ghana ou de Finlande par exemple, cette initiative a une fois encore favorisé des échanges humainement très riches.



# Franc succès pour le concours de Noël

**Le concours de Noël mis sur pied par le service des Travaux publics de Saint-Imier a suscité un vif intérêt, bien au-delà des prévisions les plus optimistes. Plus de 250 coupons réponses sont ainsi parvenus à la Municipalité.**

Cette dernière adresse ses félicitations aux 200 personnes – très précisément – qui ont répondu correctement aux trois questions qui étaient posés.

C'est bel et bien l'emballage du sac des oranges qu'il s'agit de jeter dans le sac poubelle et non les boîtes en aluminium ou les piles. Ce dernier doit être déposé sur le trottoir le matin de la tournée dès 07h00 et non le soir précédent ou encore le samedi soir pour le lundi. Enfin, 1085 tonnes d'ordures ménagères ont été incinérées par Saint-Imier à l'usine d'incinération Vadec, à La Chaux-de-Fonds, en 2016.

Les cinq gagnants ont été tirés au sort parmi les 200 coupons valables. Il s'agit dans l'ordre décroissant d'Antoine Burgener (150 fr. de bons CIDE), Julien Paillart (100 fr. de bons CIDE), Charlotte Dauphin (50 fr. de bons CIDE), Ada Paulet (1 rouleau de sacs 35 litres) et Daniela Egger (1 rouleau de sacs 17 litres). Ces personnes peuvent venir retirer leur prix au guichet du Service urbanisme et mobilité.

Les autorités se félicitent du caractère innovant de cette campagne de communication et de sensibilisation des Travaux publics. Elle a permis de rappeler à tout un chacun la contribution qu'il peut apporter à la qualité de vie en ville à travers le tri et l'élimination des déchets. Les prix distribués renforcent en outre l'ancrage local de la démarche, puisque les bons sont à faire valoir dans les commerces de la place.

(cm)

Saint-Imier, le 7 février 2018